

MODULE	OBJECTIF	PUBLIC CONCERNE	DUREE	NOMBRE MAX DE PARTICIPANT
TRAVAIL PAR POINT CHAUD	<p>Cette formation permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser les risques encourus lors de travaux par points chauds. Établir le permis de feu et veiller à son application. Effectuer tout travail présentant des risques d'incendie selon les règles de sécurité en vigueur. Travailler de façon sécuritaire lorsqu'il y a des risques d'incendie. Utiliser les équipements prévus à cet effet. Appliquer les procédures de travail. Participer à l'identification et à la réduction du risque d'incendie. 	Toute personne chargée de la mise en place du permis de feu et de son suivi (entreprise utilisatrice, entreprise extérieure)	1 jour	10

MOYENS PEDAGOGIQUES	ENCADREMENT PEDAGOGIQUE	RECYCLAGE
Vidéo projection, discussions, études de cas, exercices... Exercices sur matériel, scénarios, mises en situations	Formateur en prévention des risques professionnels, titulaire d'une attestation de compétence délivrée à l'issue d'une validation de son aptitude à assurer spécifiquement cette formation.	Attestation de formation